

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 21 janvier 2026
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 20

Pouvoirs : 7

N° ATIP 3/2026

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 27 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité.**

Objet : Délibération portant création de poste.

Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical :

Le renforcement de l'expertise ADS et de l'animation de l'ensemble de la filière d'instruction, qui compte une soixantaine d'agents répartis sur les 5 sites de l'ATIP, est la toute première étape du projet de service.

Dans ce cadre, la mise en place des adjoints ADS participe au renforcement de l'encadrement et de l'expertise de la filière ADS au sein des territoires. Leurs missions principales sont les suivantes :

- Accompagner les équipes d'instructions, en organisant le tutorat et la formation continue des instructeurs, et en apportant leur soutien expert ;
- Assurer une bonne articulation entre le territoire et les référents en central, par une animation et une communication régulière ;
- Veiller à la bonne compréhension et à l'application des pratiques et points de doctrine ATIP ;
- Seconder le responsable dans toute l'activité ADS et les relations de proximité avec les communes.

Ces postes seront pourvus en interne, par des instructeurs très expérimentés, qui bénéficieront d'une formation au management fonctionnel. La création de ces postes permettra de les remplacer sur leur poste d'instructeur principal en territoire.

La définition du poste d'adjoint ADS a recueilli l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial lors de sa séance du 19 janvier 2026.

Il est donc proposé au Comité syndical de délibérer sur la création des postes suivants :

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois cible	Catégorie
Adjoint ADS au responsable de territoire	Haguenau	Attaché	A
Adjoint ADS au responsable de territoire	Saverne	Attaché	A
Adjoint ADS au responsable de territoire	Obernai	Attaché	A
Adjoint ADS au responsable de territoire	Molsheim	Attaché	A

L'inscription budgétaire de ces postes est prévue au chapitre 012 du budget 2026 de l'ATIP.

LE COMITE SYNDICAL :

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 créant le syndicat mixte ouvert de l'ATIP et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial

Entendu l'exposé de Madame la Présidente :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **Approuve** la création des postes suivants

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois cible	Catégorie
Adjoint ADS au responsable de territoire	Haguenau	Attaché	A
Adjoint ADS au responsable de territoire	Saverne	Attaché	A
Adjoint ADS au responsable de territoire	Obernai	Attaché	A
Adjoint ADS au responsable de territoire	Molsheim	Attaché	A

- **Prend acte de l'inscription budgétaire du coût des postes créés au chapitre 012 du budget 2026 de l'ATIP**

Dit que :

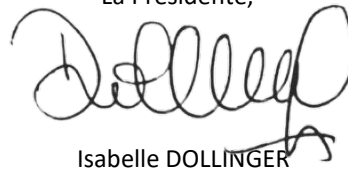
La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 21 janvier 2026

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER